

POUTRES EN I



Organisme certificateur : FCBA

Produit concerné : poutres en I

Mise en œuvre : emploi en structure (pannes, solivage ou mur)

Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : poutres composites légères à base de bois ou dont au moins l'un des composants structuraux est constitué d'un matériau à base de bois.
- Nature et caractéristiques mécaniques des matériaux utilisés
- Caractéristiques mécaniques
- Dimensions (I : de 30 à 120 mm ; H : de 200 à 500 mm) ; L : de 5 à 12 m)
- Qualité des assemblages (avec adhésifs ou assembleurs mécaniques)

Caractéristiques évaluées par la certification :

- Caractéristiques mécaniques
- Qualité et durabilité des bois
- Qualité de l'âme
- Qualité des collages et des aboutages
- Conformité aux spécifications des ATE

Mentions complémentaires :

- Utilisation d'approvisionnements bois provenant de forêts gérées durablement (mention FC)

Normes principales de référence :

- NF EN 385
- Dimensionnement des ouvrages selon les ATE
- ETAG n° 011



Liste des produits certifiés sur www.fcba.fr